

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SUR UN TERRAIN SITUÉ AU SUD DU CHEMIN D'OKA ENTRE LA 26^E ET LA 28^E AVENUE

Aux personnes intéressées par le projet de construction d'immeubles résidentiels sur un terrain situé au sud du chemin d'Oka entre la 26^e et la 28^e avenue de la Ville de Deux-Montagnes.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 mars 2011, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté la résolution 2011-03-10.071, soumettant à une assemblée de consultation un projet de construction d'habitations résidentielles sur un terrain situé sur le chemin d'Oka, entre la 26^e et la 28^e avenue.
2. Une assemblée de consultation aura lieu **le 22 mars 2011, à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué les choix du projet de construction d'habitations résidentielles et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors se faire entendre.
4. La zone visée (R1-43) par le projet de règlement est délimitée approximativement de la manière suivante :

à l'ouest par la 28^e avenue, au nord par le chemin d'Oka, à l'est par la 26^e avenue
et au sud par le Lac des Deux-Montagnes.



Donné à Deux-Montagnes, ce 16^e jour du mois de mars 2011.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier